

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2014)

**Heft:** 2054

**Artikel:** Quel marché pour quelle électricité? : L'ouverture du marché implique le respect de conditions cadres

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012810>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

types. Elle [conseille](#) d'éviter de conclure des traités de double imposition qui risqueraient de conduire à une double non-taxation, et de n'accepter de déduire un paiement que s'il est effectivement imposé dans le pays partenaire.

Mais il faut d'abord instaurer davantage de transparence si l'on veut en arriver à un partage plus équitable de la base d'imposition. Toutes les multinationales devront indiquer, pour chacun des pays où elles sont actives, le montant de leur chiffre d'affaires et de leur bénéfice avant impôts ainsi que la somme des impôts payés. Elles devront également déclarer l'effectif de leur personnel, le montant de leur capital, la

valeur des bénéfices non distribués et les actifs qu'elles possèdent ainsi que la liste et les activités de toutes les unités du groupe. En outre, les multinationales devront remettre aux administrations fiscales des pays où elles sont actives une documentation générale sur l'ensemble de leurs activités et leur politique de prix de transfert. Une documentation plus détaillée sur sa politique de prix de transfert sera remise par chaque filiale aux autorités fiscales de son pays.

Pour la Suisse, c'est un nouveau pan du secret fiscal qui s'effrite. C'est aussi probablement une partie de ses recettes fiscales qui retourneront là d'où les

bénéfices proviennent, affaiblissant d'autant sa propre attractivité fiscale. Enfin, les taux réduits envisagés pour les revenus des brevets (*patent box*) ne seront acceptables qu'en parfaite transparence et à condition qu'ils rémunèrent des recherches faites dans notre pays.

Evasion fiscale des entreprises et soutien aux pays en développement ainsi qu'échange automatique d'informations et transparence fiscale – dont la Suisse peine encore à remplir les critères, au risque de s'isoler – sont les trois sujets fiscaux préparés à l'OCDE, où siège la Suisse, qui figurent à l'ordre du jour du G20 des 15 et 16 novembre à Brisbane.

## Quel marché pour quelle électricité?

L'ouverture du marché implique le respect de conditions cadres

Jean-Daniel Delley - 14 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26549>

La libéralisation totale du marché de l'électricité n'apportera pas d'avantages significatifs pour les ménages. Par contre, elle constitue la condition nécessaire à l'intégration de la Suisse au marché européen.

En 2002, la première tentative de libéralisation a échoué face à l'opposition de la gauche et de la Suisse romande. Cinq ans plus tard, le Parlement adopte une [loi sur l'approvisionnement électrique](#), qui autorise les gros

consommateurs (dès 100 MWh) à choisir leur fournisseur. Cette possibilité doit intervenir cinq ans plus tard pour tous les autres consommateurs. C'est, avec retard, ce que devrait permettre [l'arrêté fédéral](#) soumis maintenant à la consultation.

De cette libéralisation complète dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2018, le Conseil fédéral attend une concurrence accrue entre les fournisseurs, une baisse des prix et une

diversification de l'offre. Si 28% des entreprises grosses consommatrices ont fait usage de cette liberté de choix, l'expérience montre que la libéralisation complète déjà en vigueur dans les pays européens n'a guère incité les ménages à changer de fournisseur.

La raison en est simple. La facture électrique d'un ménage moyen est relativement faible – en Suisse environ 1'000 francs par an. De cette somme, il faut

retrancher environ 600 francs de coûts fixes (frais de réseau et taxes). Reste donc 400 francs pour l'électricité proprement dite, ce qui réduit sensiblement le bénéfice attendu d'un marché concurrentiel. Au mieux, le libre choix devrait contribuer à réduire le fossé tarifaire existant entre les régions du pays - de 0,6 à 10,6 centimes -, la Suisse romande et Berne se plaçant en tête du peloton des prix les plus élevés.

Sur le marché de l'électricité, les distorsions de concurrence sont légion. En Grande-Bretagne et en France, l'électricité d'origine nucléaire bénéficie d'un prix garanti. En Allemagne, l'électricité sale produite à partir du charbon est généreusement

subventionnée, tout comme l'électricité photovoltaïque chez notre voisin et en Suisse. Sans parler des coûts externes que constitue l'impact sur l'environnement. C'est dire que les prix ne reflètent pas les coûts réels de production. D'où la crainte justifiée de voir apparaître des offres bon marché pour le consommateur, mais coûteuses en termes de réchauffement climatique. Une concurrence que l'on peut qualifier de déloyale par rapport à l'électricité hydraulique.

Si la Suisse veut participer au marché européen de l'électricité, elle doit respecter les règles de ce marché. Impossible de vendre à l'étranger sans accepter la réciproque. Mais cette

participation ne peut se réaliser qu'à deux conditions.

L'électricité sale doit être taxée de manière à ce que son prix final couvre ses coûts externes. Sans quoi la stratégie Energie 2050 restera lettre morte.

Par ailleurs, la pérennité des réseaux publics de distribution doit être assurée. Trop d'exemples montrent que la privatisation des réseaux se conjugue souvent avec un entretien insuffisant et un développement lacunaire, d'où résulte en fin de compte une insécurité de l'approvisionnement.

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, la deuxième étape de libéralisation a peu de chance de passer le cap référendaire.

## De Brics et d'OGM

Entre le tout-OGM et le refus de savoir, certains pays vont de l'avant

Gérard Escher - 12 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26541>

En moins de vingt ans, les variétés transgéniques de soja, maïs, coton - mais non de blé, sauf celui de [Monsanto](#) qui a récemment défrayé la chronique - ont centuplé leur étendue pour atteindre aujourd'hui 175 millions d'hectares, selon la très génophile [ISAA](#).

On connaît l'adoption rapide des variétés transgéniques (organismes génétiquement

modifiés, OGM) par l'agriculture intensive aux Etats-Unis, où leur développement [stagne](#) toutefois. La progression de ces cultures est désormais due à d'autres acteurs: dès 2012, les pays en développement plantent davantage d'hectares de plantes transgéniques que les pays industriels.

En Suisse, anesthésiés par le confort d'un moratoire

indéfiniment prolongé, nous ne voyons guère que, loin de nous, le débat sur les OGM évolue. Un [rapport](#) de [GMFuturos](#) à l'Université de Durham fait le point sur trois grandes puissances émergentes agricoles, le Mexique, le Brésil et l'Inde.

### Coton, soja, maïs: Mexique et Brésil

Le Mexique est à la fois le